

## Brèves septembre 2011

destinées aux adhérents, aux familles reçues  
à l'UNAFAM du Rhône et aux partenaires

### Agenda

- 11 octobre - 13 décembre 2011

28 février 2012 de 18h à 20h

mairie du 3e

Réunion famille-professionnels

Les maladies psychiques, les traitements médicaux et non médicaux

- 15 et 16 octobre

Week-end régional à Yenne (Savoie)

L'aide aux aidants

- 24 septembre - 1er et 8 octobre

14, 21 et 28 janvier 2012

20, 21 et 22 mars 2012

Ateliers PROSPECT à Lyon

- Mardi 22 novembre de 11h à 18h

Inauguration et Journée Porte Ou-

verte du Centre de Documentation

Inscription auprès du secrétariat

Unafam 04 72 73 41 22



Réunion mensuelle du Rhône à Oriénas le 4 juillet 2011



### Editorial

L'UNAFAM 69, c'est une ruche où 47 bénévoles travaillent avec un dynamisme foisonnant d'idées et l'envie de faire bouger les choses dans un contexte de grand bouleversement économique, administratif et aussi culturel.

La brève de septembre va vous permettre de voir combien nous voulons agir dans le Rhône pour vous, les familles qui doivent faire face à la maladie, et pour tous nos partenaires sur qui nous comptons, afin de donner toute leur place à nos proches malades.

Les projets sont nombreux : groupes de travail, centre de documentation, sensibilisation, Internet... le chantier est bien vaste... venez nous rejoindre... notre premier métier, c'est l'accueil.

Aleth HENRY

### Nouvelle loi sur les soins sans consentement : un texte d'exception nécessaire pour protéger les personnes en souffrance psychique

Nombre d'entre-nous s'interrogent suite à l'adoption de la nouvelle loi, en juillet dernier, sur les soins sans consentement. Cette loi n'est sans doute pas parfaite aux yeux de beaucoup, mais elle a le mérite d'exister et de faire avancer les choses sur certains points.

Nous familles, savons trop bien que c'est au moment où nos proches malades sont au plus mal, qu'ils sont le moins capables de demander de l'aide. Le législateur prévoit en premier lieu de protéger les personnes dont les facultés psychiques sont altérées, en ouvrant la possibilité de soins en dehors de l'hôpital, mais également lors de l'absence de tiers, s'il y a péril imminent et nous en sommes soulagés.

**N'oublions pas que ce texte est un texte d'exception et que les soins sous consentement demeurent la règle**

... suite au verso

De même, si nous avons des craintes en ce qui concerne l'intervention de la Justice, nous savons qu'elle est indispensable dans le cadre des soins non consentis qui portent bien atteintes à la liberté individuelle de notre proche malade.

L'intervention d'un juge dans ce contexte, nous permet d'espérer une sécurité des soins à la demande du Préfet, qui jusqu'ici, était le décideur ultime du maintien en «HO» quelque soit la durée. Enfin saluons, deux articles encore trop peu débattus : la mise en place d'un réseau d'urgences et le soutien des aidants familiaux... Deux axes que nous devons soutenir pour faire exister la psychiatrie dans toute sa spécificité au sein de l'ARS.

Désormais, nous nous rapprochons de tous nos partenaires (médecins, directeurs, juges, tutelles...) pour que l'application de cette loi se fasse en bonne intelligence, en prenant en compte la précieuse expérience des familles et surtout dans le respect de la dignité de nos proches malades.

Aleth HENRY

### **Et en pratique, comment ça se passe en Rhône-Alpes ?**

Révision de nos anagrammes obligée... désormais entendez par SDT : Soins à la Demande d'un Tiers (ancienne HDT) et par SDRE : Soins à la Demande du Représentant de l'Etat (ancienne HO).

Conquête du vocable juridique en cours : justiciables ou encore personnes requérantes que la justice doit voir comme personnes malades et non délinquantes.

Un point déjà adopté par les nombreux juges qui procèdent aux audiences dans l'enceinte de l'hôpital, dont certains ont décidé d'aller plus loin en laissant tomber la robe. Pour les plus attachés à l'Image de la sécurité, la raison leur fera sans doute entendre que les soignants sont là pour soigner les personnes malades et non pour les accompagner au tribunal.

Concrètement, dans le Rhône, les trois CHS ont mis à la disposition du juge une salle d'audience et restent attentifs au bien être des patients, pour qui ce nouveau dispositif peut être fortement déstabilisant.

En Haute-Savoie, familles, médecins, directeurs, juges, Préfets... ont constitué un comité de suivi pour échanger sur l'application de la loi et ses préoccupations.

En bref, en six semaines s'est dessiné un patchwork de pratiques dont le centre reste le mieux être de la personne malade.

*Alix de Marcillac, Chargée de mission UNAFAM Rhône-Alpes*

### **La Résidence de Tassin est sur les rails !**

Ce sont 26 studios réservés à des personnes handicapées psychiques avec la présence de professionnels 24h/24, 365 jours par an. Etre suffisamment autonome pour vivre dans un appartement individuel sans restauration collective ni entretien du logement. Etre soutenu par son équipe de soins et avoir une orientation MDPH. L'ouverture est prévue au 2e trimestre 2013.

**Les candidatures seront reçues à partir du 2e trimestre 2012. Si votre proche est intéressé, vous pouvez déjà vous manifester auprès de l'UNAFAM.**

*Marie-Christine Pillon*

## **Plan psychiatrie et Santé mentale**

Ce plan est actuellement en cours d'élaboration au niveau de la DGS (Direction Générale de la Santé). Il devrait rendre ses conclusions d'ici la fin de l'année.

Bien sûr, l'Unafam est présente au Comité d'orientation de ce nouveau plan.

Tout en approuvant les cinq grands axes du plan (garantir le parcours de soins et la proximité, garantir le parcours de vie, réduire les inégalités, faire progresser la recherche et la formation, promouvoir une communication positive) elle présente des demandes plus concrètes répondant aux soucis des familles, c'est-à-dire :

- les réponses à apporter au moment de l'arrivée des troubles
- la gestion des urgences ou moments de crise
- la formation des aidants de proximité
- enfin, la lutte contre l'isolement et l'exclusion dans les périodes dites de « stabilité ».

*Anne-Marie Mignotte*

### **Echo de l'opération Portes Ouvertes du 15 septembre 2011 chez Messidor**

Bravo à Messidor pour le très important travail d'insertion par le travail déjà réalisé !

Formulons ici une demande pour que cet accompagnement puisse désormais être réalisé pour nos proches qui galèrent mais réussissent encore à travailler dans le secteur ordinaire.

Il s'agit d'accompagner, dans le bilan de compétence, la recherche d'emploi, mais aussi de former des équipes de conseils-conciliateurs auprès des personnes psychologiquement fragiles.

Une fois en poste, nos proches fragiles ont régulièrement besoin d'être soutenus. Une interface avec leur employeur permettrait souvent d'éviter malentendu, échec, licenciement et... rechute.

Ce rôle actuellement dévolu à Pôle Emploi, n'est pas correctement assuré faute d'accompagnement adapté dans le cas de handicap psychique.

*Françoise Appert*

#### **Nos permanences**

- à Lyon - lundi de 16h à 19h  
- mercredi et vendredi de 9h30 à 12h  
- jeudi de 11h30 à 14h30
- à Villefranche - les 2e et 4e lundis du mois : 9h30 à 11h30  
- sur rendez-vous - téléphone 04 72 73 41 22
- à Givors - sur rendez-vous - téléphone 04 72 73 41 22

De nombreuses informations sont données sur le site de l'UNAFAM 69 - contact messagerie : 69@unafam.org  
**N'hésitez pas** à nous contacter pour venir nous rejoindre comme membre actif de la délégation.

*En cas d'urgence, vous pouvez appeler le 01 42 63 03 03, des psychologues du service "Ecoute famille" sont à votre disposition*